NOTICE DESCRIPTIVE

Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

« Les Balcons du Breil »

14 Rue de la Liotterie
44 430 LE LOROUX BOTTEREAU

Bâtiment B
Logements « location-accession » (PSLA)

*Image non contractuelle

SOMMAIRE

PREAMBULE		2
0.	GENERALITES	2
1.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES BATIMENTS	3
2.	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	6
3.	ANNEXES PRIVATIVES	13
4.	PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES	15
5.	EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	18
6.	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	19
NOTA BENE		22

PREAMBULE

Les appartements sont conçus pour respecter les critères de la règlementation environnementale RE 2020.

Un bureau de contrôle technique sera mandaté pour les missions :

- LP : relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables,
- SH : relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation,
- PS : relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme,
- HAND : relative à l'accessibilité des personnes handicapées,
- TH : relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie dans les bâtiments d'habitation,
- PHh : relative à l'isolation acoustique dans les bâtiments d'habitation.

0. GENERALITES

PRESENTATION

Le projet **« Les Balcons du Breil »** est situé au 14 rue de la Liotterie, au LOROUX BOTTEREAU (44330).

Le projet **« Les Balcons du Breil »** se compose au total de **55 logements collectifs, répartis sur 3 bâtiments en R+3**.

Les bâtiments B et C seront construits sur terre-plein, et seront liés entre eux par un Local Vélos commun central situé à RdC.
Le bâtiment B abritera 12 logts au total (8 logements « location-accession », et 4 logements en accession) répartis sur 3 niveaux (R+1 à R+3) ; le RdC étant dédié au stationnement des véhicules, au Hall d'Entrée avec Ascenseur et Escalier, et au Local Ordures Ménagères.
Le bâtiment C abritera 14 logements en accession répartis sur 4 niveaux (RdC à R+3) ; le RdC recevra en outre le Hall d'Entrée avec Ascenseur et Escalier, et le Local Ordures Ménagères.

Le bâtiment D sera quant à lui construit sur un niveau d'infrastructure semi-enterré recevant du stationnement.
Le bâtiment D abritera 29 logements en accession répartis sur 4 niveaux (RdC à R+3) ; le RdC recevra en outre le Hall d'Entrée avec Ascenseur et Escalier, le Local Ordures Ménagères, et un grand Local Vélos.

Le bâtiment A existant, situé le long de la Rue de la Liotterie sera conservé et réhabilité en « maisons de ville ». Ce bâtiment A ne fait pas parti du projet immobilier.

OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE

La présente notice descriptive a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations avec lesquelles seront construits les **logements « location-accession » du bâtiment B**, les parties communes de ce bâtiment, et les aménagements extérieurs collectifs.

Le bâtiment B sera composé de 12 logements, de typologie suivante :

- *2 logements « location-accession » de Type 2 (1 chambre),*
- *6 logements « location-accession » de Type 3 (2 chambres),*
- *2 logements en accession de Type 2 (1 chambre),*
- *Et 2 logements en accession de Type 4 (3 chambres).*

Les 8 logements « location-accession » seront les logements B101, B102, B103, B104, et B105 au R+1, ainsi que les logements B201, B204 et B205 au R+2.
Les 4 logements en accession seront les logements B202 et B203 au R+1, ainsi que les logements B301 et B302 au R+3 (et ne font pas partis de la présente notice descriptive).

NOTE GENERALE

Les caractéristiques techniques des appartements sont définies par la présente notice.

La construction sera conforme aux prescriptions techniques de construction et règles en vigueur.
La conformité de la construction sera vérifiée tout au long de sa mise en œuvre par un bureau de contrôle agréé et titulaire d'une mission étendue.
Les appartements seront soumis à la réglementation environnementale RE 2020.
L'ensemble des règles d'accessibilité aux personnes à mobilités réduites sera respecté.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple: réglementation administrative, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau…..), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente.
Le Maître d'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de construction, telles que définies dans l'acte de vente.
L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs mentionnée à titre indicatif et les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations ne sont pas obligatoirement indiqués.
Les teintes, coloris et finitions des parties communes (intérieures et extérieures), des façades, des revêtements des différents bâtiments et ses dépendances, seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES BATIMENTS

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles

Terrassements en pleine masse ou remblaiements avec matériaux d'apport suivant les cas, pour mise à niveau des plateformes sous bâtiment.
Fouilles en rigoles et/ou en puits pour fondations.
Fouilles en rigoles pour canalisations sous dalle basse.
Compris évacuation des terres excédentaires excavées, après remblaiements périphériques.

1.1.2 Fondations

Fondations en béton armé, par semelles filantes ou isolées, suivant rapport d'étude de sol et études structure, et validation du bureau de contrôle.

1.2 MURS ET OSSATURES

1.2.1 Murs du sous-sol

1.2.1.1 Murs périphériques
Sans objet.

1.2.1.2 Murs de refends - Poteaux
Sans objet.

1.2.2 Murs de façades des logements

Murs en maçonnerie de parpaings ou maçonnerie de briques, avec ossature associée en béton armé, selon étude de structure.
Au R+3, les murs des façades Nord et Sud des logements pourront être traités en ossature bois, selon étude de structure, avec isolant thermique en laine de verre intégré dans l'épaisseur de l'ossature.

Doublage thermique intérieur par plaques de plâtre de parement, fixées sur ossature métallique, avec isolant(s) intérieur(s) en laine de verre d'épaisseur suivant étude thermique et selon configurations.

Enduit extérieur monocouche, finition gratté fin, de teinte(s) suivant choix de l'architecte et autorisation administrative du permis de construire.

La paroi extérieure du Hall d'entrée côté Nord au rez-de-chaussée, sera traitée en parement de briquettes rouge collées, ou enduit matricé imitation « briquettes ».
La façade Sud du R+3 recevra un bardage en bois naturel ou un enduit matricé imitation « bois » ; la façade Nord du R+3 recevra un revêtement avec enduit adapté pour murs à ossature bois le cas échéant, suivant choix de l'architecte et autorisation administrative du permis de construire.

1.2.3 Murs des pignons

Dito article ci-avant

1.2.4 Murs porteurs à l'intérieur des locaux

Murs réalisés en voiles de béton armé ou en maçonnerie de parpaings, épaisseur et localisation suivant réglementation et étude de structure.

1.2.5 Murs ou cloisons séparatifs

Entre locaux privatifs contigus ; et entre locaux privatifs et locaux intérieurs communs : murs réalisés en voiles de béton armé, ou en maçonnerie, ou en cloisons de type Placostil, épaisseur conforme au respect de la réglementation acoustique et de la sécurité incendie.
Conformément à la réglementation acoustique et à l'étude thermique, certaines parois en béton armé ou en maçonnerie, pourront recevoir un doublage comprenant un matériau isolant et un parement en plaque de plâtre.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers bas du rez-de-chaussée

Dalle portée ou dallage sur terre-plein en béton armé, épaisseur suivant étude de structure.

1.3.2 Planchers des étages courants

Dalle pleine en béton armé ou prédalles de béton armé avec dalle de compression, épaisseur suivant étude de structure, réglementation acoustique et sécurité incendie.

1.3.3 Planchers sous terrasses

Dalle pleine en béton armé ou prédalles de béton armé avec dalle de compression, épaisseur suivant étude de structure, recevant en surface l'étanchéité prévue à l'article 1.8.2.

1.3.4 Planchers sur parkings, sur locaux communs, et sur locaux non chauffés

Dalle pleine en béton armé ou prédalles de béton armé avec dalle de compression, épaisseur suivant étude de structure.

Le plancher haut du parking assurera le coupe-feu réglementaire entre niveaux.

Suivant l'étude thermique, certains locaux pourront recevoir une isolation thermique par flocage projeté en sous-face de dalle (y compris traitement en plafond du porche extérieur devant Hall d'Entrée du RdC).

1.3.5 Planchers des balcons

Dalle pleine en béton armé, épaisseur suivant étude de structure.

1.4 CLOISONS ET DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales

Cloisons de distribution de type Placostil 72/48, ou équivalent, constituées d'un parement en plaques de plâtre à peindre de 13 mm d'épaisseur vissées de part et d'autre d'une ossature métallique en rails et montants.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces humides

Cloisons de distribution de type Placostil 72/48, ou équivalent, constituées d'un parement en plaques de plâtre à peindre de 13 mm d'épaisseur vissées de part et d'autre d'une ossature métallique en rails et montants.

Les parements des cloisons situés côté Salles d'Eau, seront en plaques de plâtre hydrofugées.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 Escaliers collectifs

Escalier collectif, encloisonné, réalisé en béton armé, coulé en place ou préfabriqué.

1.5.2 Escaliers individuels

Sans objet.

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Sans objet.

1.6.2 Conduits de ventilation des logements

Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux, cheminant dans les gaines techniques des logements, jusqu'au groupe d'extraction collectif positionné dans Local Technique dédié, situé en combles.

Dans chaque logement, les raccordements entre les bouches d'extraction des pièces et les conduits verticaux en gaines, seront assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des plafonds placo. Ceux-ci transiteront par le ballon thermodynamique avant leur raccordement sur les conduits verticaux d'extraction, de façon à permettre une récupération des calories de l'air extrait pour la production d'eau chaude sanitaire.

1.6.3 Conduits d'air frais

Bouches d'entrée d'air sur les menuiseries extérieures ou sur coffres de volets roulants, dans les pièces principales des logements, suivant étude thermique.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet.

1.6.5 Ventilation haute de chaufferie

Sans objet.

1.6.6 Ventilation des locaux techniques et locaux communs

Amenée naturelle d'air frais, et ventilation haute naturelle, dans le Local OM du rez-de-chaussée, par grilles de ventilation insérées en façades.

1.6.7 Ventilation du parc de stationnement

Amenée naturelle d'air frais, et ventilation haute naturelle, dans parc de stationnement, par grilles de ventilation insérées en façades et/ou dans portail d'accès.

1.6.8 Désenfumage et ventilation des circulations palières

Sans objet.

1.6.9 Colonne sèche

Sans objet.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

Les chutes d'eaux pluviales de la toiture et des terrasses, seront en PVC ou aluminium laqué, de teintes assorties à l'enduit.
Les chutes extérieures seront fixées en façades du bâtiment, sauf contraintes techniques.
Toutes les chutes seront raccordées au réseau d'eaux pluviales.

L'évacuation des eaux pluviales des balcons s'effectuera par trop pleins à évacuation naturelle sur l'extérieur du bâtiment.

1.7.2 Chutes d'eaux usées et d'eaux vannes

Les chutes d'eau usées seront en PVC. Elles seront placées en gaines, et seront désolidarisées des planchers, conformément à la réglementation acoustique.

Ces chutes pourront être ponctuellement dévoyées en plafonds de certaines pièces, dans des soffites ou plafonds placo isolés.
Les tuyaux seront prolongés en toiture pour ventilation réglementaire, et raccordés en pieds sur attentes.

Dans le parc de stationnement, toutes les chutes cheminant en plafond et en descentes verticales resteront apparentes.

1.7.3 Canalisations en sous-sol

Sans objet.

1.7.4 Branchements aux égouts

Les eaux usées, les eaux vannes et les eaux pluviales seront raccordées aux réseaux publics.

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires

Charpente industrialisée (de type fermettes) en sapin traité, compris contreventements, étrésillonnages, chevêtres, volige éventuelle pour traitement des points singuliers, … .

Couverture en tuiles de terre cuite de type Romane Canal, ton mêlé, conformément aux autorisations administratives et au permis de construire.

1.8.2 Etanchéité et accessoires

Etanchéités des toitures terrasses accessibles « à usage privatif » réalisées par feuilles de bitume élastomère avec protection par dalles posées sur plots.

Etanchéité de la toiture terrasse inaccessible, du Local Vélos Commun situé entre les bâtiments B et C, réalisée par feuilles de bitume élastomère avec protection par végétalisation extensive.

1.8.3 Souches de cheminée, ventilations et conduits divers

En couverture du bâtiment B, sorties des ventilations primaires et sorties des ventilations (pour VMC).

Châssis de désenfumage de 1 m² de section géographique, situé à l'aplomb de la cage d'escalier du R+3, compris dispositif d'ouverture avec cartouche CO2 et treuil de fermeture manuelle.
Ce châssis permettra également l'accès à la couverture du bâtiment pour l'entretien.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

A chaque changement de nature de revêtement de sol, il sera posé un profilé d'arrêt ou une barre de seuil compensée ou non.

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

L'entrée, le séjour, les chambres et le dégagement seront revêtus d'un revêtement de sol PVC isophonique en lés, imitation parquet, de classement U2SP3 selon réglementation en vigueur, compris prolongements dans placards attenants.
Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.

Les plinthes seront en bois, peintes de teinte blanche.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service

Les cuisines étant ouvertes sur les séjours, seront traitées à l'identique des séjours (cf article ci-avant).
Les celliers seront traités à l'identique de l'article ci-avant.

Les salles d'eau (hors douche) et WC des logements seront revêtus d'un carrelage en carreaux de grès émaillé de 33x33 au minimum, avec classement UPEC adapté.
Pose droite.
Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.
Les plinthes seront en carrelage assorti.

Les douches des logements à R+1 seront traitées « à l'italienne ».
Elles seront revêtues en sol de carreaux petit format antidérapants, avec forme de pente vers bonde de sol.

Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.
Pas de plinthe (faïence descendue au sol).

Les salles d'eau équipées de douches à l'italienne recevront une étanchéité sous carrelage sur toute la surface de la pièce.

NB : les douches des logements en R+2 recevront des receveurs de douche décrits après.

2.1.3 Sols et plinthes des entrées et dégagements

Voir article 2.1.1.

2.1.4 Sols des balcons, loggias et séchoirs

Balcons : dalles en carreaux de grès cérame de 600x600 mm, posés sur plots, et adaptés à l'usage extérieur.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures, papiers peints)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces humides

Salles d'eau : faïence murale en carreaux de 25 x 40 cm, posés :

- toute hauteur au droit de la douche,
- sur 1 rang horizontal de hauteur, sur paroi(s) en retours situées au droit des meubles vasques, suivant configurations (pour écart inférieur à 5 cm entre bordure du plan de vasque et paroi en retour).

Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.
Les joints seront réalisés au ciment blanc.

Cuisines : faïence murale blanche en carreaux de 20 x 20 cm, posés sur le pan de mur recevant l'évier et la plaque de cuisson, avec retours éventuels suivant plans, sur 0.60 m de hauteur.
Les joints seront réalisés au ciment blanc.

2.2.2 Revêtements muraux dans autres pièces

Sans objet.

2.3 PLAFONDS (sauf peintures, tentures)

2.3.1 Plafond des pièces intérieures

Sous-face béton avec enduit pelliculaire pour logements du R+1 et du R+2 (à l'exception des encoffrements ponctuels, ou des faux-plafonds permettant l'encoffrement des gaines VMC, suivant plans).

Localement, suivant les dispositions techniques, faux plafonds ou soffites en plaques de plâtre dans les logements.

2.3.2 Plafond des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

2.3.3 Plafond des loggias

Sans objet.

2.3.4 Sous face de balcons

Sous face en béton brut, éventuellement ragréé.

2.4 MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales (séjours et chambres)

Suivant plans, les menuiseries et ensembles menuisés extérieurs avec ouvrants à frappe, seront en PVC blanc.
Les baies coulissantes à 2 vantaux des séjours, seront en profilés d'aluminium blanc à rupture de ponts thermiques.
Les menuiseries seront équipées de double vitrage isolant, conformément à l'étude thermique.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de services (cuisines, salles de bains/salles d'eau et WC)

Sans objet.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

2.5.1 Pièces principales (séjours et chambres)

Volets roulants électriques monoblocs, avec tabliers blancs en lames de PVC ou d'aluminium suivant largeurs des menuiseries.
Coffres de volets roulants débordants en intérieur, en PVC blanc.
Commande par inverseurs rapportés, ou par télécommandes radio.

Les volets roulants seront dotés d'une centralisation sur horloge.

2.5.2 Pièces de services (cuisines, salles de bains/salles d'eau et WC)

Sans objet.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis

Huisserie en sapin traité.
Pour portes de 2.04 m ht.

2.6.2 Portes intérieures

Les portes de distribution intérieure seront à âme alvéolaire prépeintes, à parements lisses.
Ensemble de portes en aluminium anodisé sur plaques, compris serrure.
Accessoires : butoir de portes.

2.6.3 Impostes en menuiseries

Sans objet.

2.6.4 Portes palières

Porte palière à âme pleine, répondant à la règlementation acoustique et aux normes de sécurité incendie, avec vantail à parements prépeints, équipée d'une serrure de sécurité à 3 points avec cylindre double entrée.
Ensemble de portes en aluminium anodisé sur plaques.
Accessoires : butoir de portes.
Les numéros des logements seront indiqués sur le côté extérieur des portes.

2.6.5 Portes de placards (hors ETEL)

Les portes des placards seront coulissantes (pour largeur supérieure ou égale à 0.80 m) ou battantes (pour largeur inférieure à 0.80 m) selon plans, de type SOGAL ou similaire, avec panneaux de 10 mm, mélaminés coloris blanc, et profils laqués blanc.

2.6.6 Portes de locaux de rangement

Sans objet.

2.6.7 Moulures et habillages

Sans objet.

2.6.8 Ouvrages divers

- Trappes de visite des gaines intérieures inscrites dans les pièces de service des logements suivant plans et nécessité technique. Ces trappes comprennent un bâti bois et un remplissage en panneau de particules avec isolation phonique, finition peinte.

- Placard électrique (E.T.E.L.) avec porte de placard battant, de type SOGAL ou similaire, avec panneaux de 10 mm, mélaminés coloris blanc, et profils laqués blanc.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps

Les garde-corps seront en acier galvanisé, avec barreaudage vertical en bois traité à coeur, selon choix de l'architecte et autorisation administrative du permis de construire.
Localisations selon plans et façades du projet.

2.7.2 Grille de protection des baies
Sans objet.

2.7.3 Ouvrages divers
Sans objet.

2.8 PEINTURES, PAPIERS PEINTS, TENTURE

2.8.1 Peintures extérieures

2.8.1.1 Sur serrurerie et garde-corps
Sans objet.

2.8.1.2 Sur sous face de balcons
Sous face brut (pas de peinture de finition).

2.8.2 Peintures intérieures

2.8.2.1 Sur menuiseries
Impression si nécessaire, et finition par peinture satinée blanche.

2.8.2.2 Sur murs
Peinture veloutée blanche.

2.8.2.3 Sur plafonds y compris rampants (Pièces sèches et humides)
Peinture veloutée blanche.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers
Les canalisations apparentes recevront une couche de laque, de finition satinée blanche.

2.8.3 Papiers peints
Sans objet.

2.8.4 Tentures
Sans objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers

2.9.1.1 Cuisine
Meuble évier de 120x60 cm en mélaminé blanc avec 1 porte et 1 emplacement libre pour lave-vaisselle, et évier à poser en inox lisse (1 cuve + égouttoir), avec mitigeur à bec profilé chromé.
Les cuisines seront livrées sans électroménager.

2.9.1.2 Appareils et mobilier
Sans objet.

2.9.1.3 Evacuation des déchets
Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide
Colonnes montantes en gaines palières et distribution encastrée en dalle sous fourreaux, en tube cuivre et/ou P.E.R. selon situation.
Les raccords entre canalisations encastrées et la distribution en plinthe seront apparents.

2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude individuelle
La production d'eau chaude sanitaire sera assurée par des chauffe-eau thermodynamiques individuels sur air extrait (récupération des calories de l'air extrait par la VMC, pour production d'eau chaude sanitaire).
Distribution encastrée en dalle sous fourreaux, en tube cuivre et/ou P.E.R. selon situation.
Les raccords entre canalisations encastrées et la distribution en plinthe seront apparents.

2.9.2.3 Evacuations Eau Usées – Eaux Vannes
Canalisations d'évacuation des appareils sanitaires en PVC.
Colonnes d'évacuations en PVC ou de Type Chutunic, ou équivalent, selon besoin pour les évacuations mixtes.
Collecteurs d'évacuations en PVC de type gravitaire.

2.9.2.4 Distribution du gaz
Sans objet.

2.9.2.5 Branchements en attente
Pour un lave-linge : 1 arrivée d'eau froide et 1 évacuation, positionnement selon plan et pouvant être modifié sous réserve de contrainte technique.
Pour un lave-vaisselle : 1 arrivée d'eau froide et 1 évacuation.

2.9.2.6 Appareils sanitaires : implantation et nombre suivant plans
Tous les appareils sanitaires seront de couleur blanche.

Les salles d'eau seront équipées, selon plans,

- D'un meuble vasque de 0,60 m de large minimum, avec plan de synthèse à vasque intégrée, meuble sous vasque à deux portes battantes sur pieds, miroir sur plan de 1050 mm de hauteur, et applique led.

- D'un receveur de douche en céramique de 90x120 cm pour logements du R+2,

- D'un pare-douche avec profilés chromés et remplissage en verre sécurit, constitué d'un ouvrant partiel coulissant ou d'un ouvrant battant (partiel ou total).

Les WC seront à poser, et seront équipés d'une cuvette au sol avec bride, d'un réservoir arrière, et d'un mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6, compris double abattant.
Pour des questions d'accessibilité PMR, les WC des logements B102 et B103, seront dotés de WC suspendus. Ils seront montés sur un bâti support encastré dans une banquette à parement plaques de plâtre, avec plaque de commande actionnant un mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6, compris double abattant.

2.9.2.7 Robinetteries
Les douches seront équipées d'un mitigeur thermostatique et d'une barre de douche avec douchette à mains, flexible et porte-savon, de marque JACOB DELAFON, ou équivalent.

Les vasques seront équipées d'une robinetterie mitigeuse monocommande de marque GROHE, ou équivalent.

2.9.2.8 Robinet de puisage extérieur
Sans objet.

2.9.3 Equipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation
Installation conforme aux recommandations de la norme NF C15 100 en vigueur.

ETEL (Espace Technique Electrique du Logement) en sailli, prévu dans placard avec porte battante (cf art. 2.6.8).

L'ETEL recevra la GTL (Gaine Technique Logement) et le tableau de communication.

Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.

Sauf cas particulier, les points lumineux seront livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.) et ampoules led.

Appareillage de type Dooxie Basic Blanc des Ets LEGRAND, ou équivalent.

2.9.3.2 Puissance à desservir
Selon type de logement et normes en vigueur
Courant monophasé.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce
Suivant la norme NFC 15 100 et les prescriptions du label PROMOTELEC Performance :

Entrée
- 1 DCL sur S.A. ou va et vient
- 1 P.C. 16 A+T ,

Dégagement
- 1 DCL sur S.A. ou va et vient ou télérupteur
- 1 P.C. 16 A+T

Séjour
- 1 DCL sur S.A. ou va et vient
- 5 P.C. minimum de 16 A+T, avec 1 PC par tranche de 4 m²

Chambre principale PMR
- 1 DCL sur va et vient
- 4 P.C. 16 A+T

Chambre(s) secondaire(s)
- 1 DCL SA
- 3 P.C. 16 A+T

Salle d'eau
- 1 DCL sur S.A
- 1 alimentation pour bandeau lumineux et commande sur S.A
- 1 P.C. 16 A+T

Cuisine
- 1 DCL sur S.A. ou va et vient
- 1 applique au-dessus de l'évier sur S.A.
- 1 PC haute 16 A+T pour hotte
- 1 sortie de câble 32A
- 1 PC spécialisée pour four électrique
- 1 PC spécialisée pour lave-vaisselle
- 2 P.C. 16 A+T, dont une pour alimentation réfrigérateur
- 2 P.C. 16A + T à hauteur

Cellier (le cas échéant suivant plan)
- 1 DCL sur S.A.
- 1 P.C. 16 A+T

WC
- 1 DCL en S.A
- 1 P.C. à proximité de l'interrupteur

Terrasses/balcons
- 1 luminaire étanche sur S.A. avec voyant dans le séjour

Autres
- Alimentations pour radiateurs et sèches serviettes électriques
- Raccordement des volets roulants électriques
- Raccordement du ballon thermodynamique
- Raccordement du groupe VMC collectif situé en combles
- ….

DCL : boîtiers avec dispositif de Connexion de Luminaires
P.C. : Prise de Courants

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière
Sonnerie, incluse dans le tableau abonné et commandée par bouton poussoir porte-étiquette disposé sur le palier des logements.

2.9.4 Chauffage, ventilation

2.9.4.1 Type d'installation
Chauffage individuel électrique.

NOTA : pour les logements T4 accession, B301 et B302 en R+3, le chauffage des Pièces de Vie (Séjours et Cuisines ouvertes) sera assuré par une pompe à chaleur individuelle air/air, qui permettra également de réaliser du rafraichissement en été. L'unité extérieure de la pompe à chaleur sera positionnée sur chacune des terrasses extérieures accessibles de ces logements, avec remontées en applique sur façade des gaines de raccordement de l'unité intérieure.

2.9.4.2 Températures garanties des pièces
Par -5°C à l'extérieur : 19°C dans les locaux.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur
Le chauffage, à l'exception des Salles d'Eau, sera assuré par des radiateurs électriques de type radiants.
Sèche-serviette électrique dans Salles d'Eau.

2.9.4.4 Conduits et bouches d'extraction VMC
Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle d'eau, cellier et WC). Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de la ventilation mécanique collective.

2.9.4.5 Conduits et prises d'air
Grilles d'entrée d'air frais dans les menuiseries extérieures ou coffres de volets roulants des séjours et chambres, suivant règlementation.

2.9.5 Equipements intérieurs des placards

2.9.5.1 Placards
Aménagement intérieur des placards de largeur < à 1.10 m : tablette haute et penderie.
Aménagement intérieur des placards de largeur ≥ à 1.10 m : 2/3 penderie et 1/3 rangement avec 3 tablettes.

NOTA : les placards recevant les chauffe-eaux thermodynamiques et les ETEL ne seront pas aménagés.

2.9.5.2 Pièce de rangement
Sans objet.

2.9.6 Equipements de télécommunication

2.9.6.1 Radio T.V.
Installation d'une antenne collective.
Prises RJ 45 :
- 1 prise dans séjour et 1 prise dans chambre principale pour logements T2,
- 1 prise dans le séjour et 1 prise dans chaque chambre pour logements T3 et plus.

Avec fourniture d'un cordon « balun » par logement, pour raccordement du téléviseur avec sortie coaxiale sur prise murale RJ45.

2.9.6.2 Téléphone
Chaque logement sera équipé d'un pré-câblage téléphonique issu directement de la réglette DTI.
Le DTI sera inclus dans le coffret de communication de grade 2 ou grade 3, intégré dans la gaine technique logement (ETEL).
Prises RJ 45 : 1 prise dans le séjour (en plus de celles décrites à l'article 2.9.6.1.)

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte d'entrée de l'immeuble

Depuis le logement, par portier électronique mains libre situé dans l'entrée de chaque logement, et relié au tableau d'appel du vidéophone situé sur l'ensemble vitré extérieur du hall d'entrée ou en déporté sur paroi extérieure proche.

3. ANNEXES PRIVATIVES

L'attribution des annexes privatives (emplacements de stationnement extérieurs) est détaillée dans le contrat de réservation et l'acte notarié de l'acquéreur.
Ce dernier devra donc se référer à son contrat pour connaitre le type d'annexe dont il dispose éventuellement.

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

Concerne : les locaux vélos individuels situés en extrémité du stationnement PK7 et devant le Local Ordures Ménagères. Ces annexes seront attribuées aux logements en Accession.

3.1.1 Murs ou cloisons

Murs et poteaux en béton armé brut, ou en maçonnerie rejointoyée.

3.1.2 Plafonds

Dalle de béton armé, brute de décoffrage ou avec isolation thermique par flocage, suivant étude thermique.
Canalisations apparentes en sous face de dalle.

3.1.3 Sols

Dallage en béton armé, finition surfacée.

3.1.4 Porte d'accès

Porte métallique grillagée, avec fermeture par serrure de sécurité et cylindre.

3.1.5 Ventilation naturelle

Ventilation naturelle par porte grillagée.

3.1.6 Equipement électrique

Sans objet.

3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS

Concerne : le parc de stationnement à rez-de-chaussée, et les box des stationnements PK1, PK4 et PK6. Ces annexes seront attribuées aux logements en Accession.

3.2.1 Murs ou cloisons

Murs et poteaux en béton armé brut, ou en maçonnerie rejointoyée.

3.2.2 Plafonds

Dalle de béton armé, brute de décoffrage ou avec isolation thermique par flocage, suivant étude thermique.
Canalisations apparentes en sous face de dalle.

3.2.3 Sols

Dallage en béton armé, finition surfacée.

Délimitation des emplacements de stationnement libres par bandes peintes suivant nécessité.
Numérotation des places de stationnement libres par peinture de sol au pochoir.

3.2.4 Porte d'accès

Accès véhicules depuis l'extérieur : porte basculante métallique, laquée, motorisée.
Commande d'ouverture par émetteur électronique individuel pour l'entrée et la sortie (1 émetteur par place).

Accès piétons depuis le Hall : portes pleines en bois sur Sas Parking, conformes à la sécurité incendie.
Les portes du Sas Parking seront dotées de serrures à bec de cane. Compris ferme-portes.

Accès piétons depuis l'extérieur : porte métallique extérieure laquée, tôlée 1 face, avec ventouses électromagnétiques commandées par vigik, et poignées de tirage, compris ferme-porte.

3.2.5 Ventilation naturelle

Ventilation naturelle du parc de stationnement, suivant article 1.6.7.
Ventilation naturelle des box par grilles en façades et réservations hautes laissées en parois.

3.2.6 Equipement électrique

Eclairage de la circulation véhicule du parc de stationnement par tubes fluorescents, éclairage de base permanent (1/3) et complément sur minuterie, commande par boutons poussoirs lumineux sur minuterie. Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.

Conformément à la Réglementation sur les véhicules électriques applicable à la date de dépôt du permis de construire, il est prévu un surdimensionnement de l'armoire TGBT sous-sol de 4 KW maximum par place équipable (quantité suivant règlementation).

Equipement des stationnements boxés : 1 DCL sur S.A et 1 P.C. 16 A+T, avec individualisation des consommations électriques par sous-comptage.

3.2.7 Porte de box individuel

Porte métallique basculante, débordante, actionnée manuellement, avec fermeture par cylindre, pour les box des stationnements PK1, PK4 et PK6.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

Des emplacements de stationnement extérieurs seront attribués aux logements « location-accession », et leur utilisation sera privative.
Ces stationnements seront réalisés en dalles à engazonner ou en enrobé, suivant plan de masse du projet.

3.4 TERRASSES PRIVATIVES

Terrasses privatives au R+3 dédiées aux logements en accession.
Equipements des terrasses privatives du R+3 :

- 1 luminaire étanche sur S.A. avec voyant dans le séjour
- 1 P.C. étanche 16A+T

Suivant plans et en surplomb partiel, les terrasses privatives du R+3 recevront des pergolas constituées de poteaux avec panne de rive et poutres transversales distantes en bois traité ou profils métalliques laqués (sans couverture).

3.5 BALCONS PRIVATIFS

Balcons privatifs au R+1 et R+2 traitées en dalles posées sur plots.

Equipements des balcons privatifs au R+1 et au R+2 :

- 1 luminaire étanche sur S.A. avec voyant dans le séjour

Suivant plans, les débords de balcons latéraux des R+2 en façade Nord, recevront des pergolas constituées de poutres longitudinales distantes en bois traité ou profils métalliques laqués (sans couverture).

3.6 JARDINS EXTERIEURS

Sans objet.

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES

4.1 HALLS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 Sols

Carrelage en carreaux de grès cérame, coloris au choix du maître d'ouvrage.
Plinthes assorties en carrelage.
Tapis de sol encastré dans cadre périphérique.

4.1.2 Parois verticales

Toile de verre peinte, ou revêtement mural vinylique, ou peinture, suivant choix de l'architecte.

4.1.3 Plafonds

Faux plafond en plaques de plâtre pleines et perforées, avec finition par peinture mate blanche.

4.1.4 Eléments de décoration

Miroir argenté.
Corbeille faisant office de poubelle dans le hall.
Tableau d'affichage à fond magnétique, avec porte vitrée.

4.1.5 Portes d'accès et de système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Ensemble extérieur vitré en aluminium laqué, recevant un double vitrage en verre feuilleté, avec porte à 1 vantail équipée de 2 ventouses électromagnétiques, commandées par portiers des logements, et par platine vidéophone extérieure. Compris deux bâtons de maréchal toute hauteur.

4.1.6 Boîtes aux lettres

Batterie de boîtes aux lettres individuelles, en acier laqué, aux normes de la Poste.

4.1.7 Chauffage

Sans objet.

4.1.8 Equipement électrique

Éclairage par luminaires encastrés dans le faux plafond selon choix de l'architecte, allumage par détecteurs de présence, en conformité à la réglementation handicapée.

La porte extérieure du Hall d'entrée sera équipée d'une platine vidéophone, comportant un écran à défilement de noms, un micro, un haut-parleur, une caméra, un clavier codé et un lecteur de badge vigik.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE ET DES ETAGES

4.2.1 Sols

Rez-de-chaussée : sans objet.

R+1 et R+2 : sol PVC isophonique en lés, de classement U3 P3 E2 C2 à minima, avec plinthes bois peintes. Modèle et couleur au choix du maître d'ouvrage.

R+3 : sol moquette en lés ou en dalles, avec plinthes bois peintes.
Modèle et couleur au choix du maître d'ouvrage.

4.2.2 Murs

Rez-de-chaussée : sans objet.

R+1, R+2, R+3 : toile de verre peinte, ou revêtement mural vinylique, ou peinture, suivant choix de l'architecte.

4.2.3 Plafonds

Rez-de-chaussée : sans objet.

R+1 et R+2 : faux plafonds en plaques de plâtre pleines et perforées, avec finition par peinture mate blanche.

R+3 : peinture mate blanche.

4.2.4 Chauffage

Sans objet.

4.2.5 Portes

Sans objet.

4.2.6 Equipements électriques

Appliques murales et/ou luminaires encastrés dans faux plafonds selon choix de l'architecte, allumage par détecteurs de présence, en conformité à la réglementation handicapée.

1 prise de courant dans chaque circulation horizontale d'étage (dans gaine technique).

4.2.7 Portes de gaines techniques

Façades de gaines techniques, toute hauteur, en bois, avec serrures à carré adaptées aux demandes concessionnaires.

4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

Sans objet.

4.4 CAGE D'ESCALIER DU REZ DE CHAUSSEE AUX ETAGES

4.4.1 Sols des paliers

Peinture de sol anti-poussière. Couleurs au choix de l'architecte.

4.4.2 Murs

Enduit projeté de type « gouttelette », ou peinture de propreté finition élémentaire, suivant choix de l'architecte.

4.4.3 Plafonds

Enduit projeté de type « gouttelette », ou peinture de propreté finition élémentaire, suivant choix de l'architecte, pour sous faces de volées et paliers, et plafond haut du R+3.

4.4.4 Escaliers (marches, contre-marches)

Peinture de sol anti-poussière sur marches et contre-marches, avec nez de marches antidérapants collés, et premières et dernières contre-marches contrastées suivant réglementation handicapés.
Couleurs au choix de l'architecte.

4.4.5 Chauffage, ventilation

Pas de chauffage.
Désenfumage sur palier du R+3 par châssis de toit adapté avec ouverture soit manuelle à partir du dernier palier pour accès à la toiture, soit par système pneumatique conformément à la réglementation.

4.4.6 Eclairage

Hublots ou tubes d'éclairage, suivant choix de l'architecte.

4.4.7 Mains courantes et garde-corps

Mains courantes en acier thermolaqué**.**
Murs d'échiffre maçonné, avec retour en garde-corps sur palier haut du R+3.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 Local vélos

Concerne : le local vélos situé au RDC, entre les bâtiments B et C.

4.5.1.1 Sol
Dalle en béton brute.

4.5.1.2 Murs – plafonds
Structure porteuse en poteaux et poutres de béton armé, restant brute de finition.

Plancher haut en béton armé ou prédalles de béton armé avec dalle de compression, épaisseur suivant étude de structure, recevant en surface un

revêtement d'étanchéité en feuilles de bitume élastomère et une protection par végétalisation extensive.
Sous face du plancher haut béton restant brute de finition.

Parois extérieures en panneaux et/ou grilles barreaudées.

4.5.1.3 Menuiseries
Porte métallique extérieure barreaudée, en acier galvanisé, avec ventouses électromagnétiques, commandées par Vigik, compris poignées de tirage et ferme-porte.

4.5.1.4 Ventilation
Ventilation naturelle.

4.5.1.5 Équipement électrique
Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
Eclairage par hublots.
Commande par détecteur de mouvement sur minuterie.

4.5.1.6 Équipement
Rateliers simples en acier galvanisé, fixés au sol, pour les vélos.

4.5.2 Buanderie collective
Sans objet.

4.5.3 Séchoir collectif
Sans objet.

4.5.4 Local ménage
Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX
Sans objet.

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 Local de réception des ordures ménagères

Concerne : le local ordures ménagères au RDC du bâtiment B, ouvrant sur le parc de stationnement.

4.7.1.1 Sol
Dalle en béton brute.

4.7.1.2 Murs – plafonds
Murs et poteaux en béton armé brut, ou en maçonnerie rejointoyée.
Plafond béton brut.

4.7.1.3 Menuiseries
Porte intérieure métallique galvanisée, tôlée 1 face, avec ventouses électromagnétiques commandées par lecteur Vigik, compris poignées de tirage et ferme-porte.

4.7.1.4 Ventilation
Ventilation naturelle : grilles de VB et de VH en façades.

4.7.1.5 Équipement électrique
Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
Eclairage par hublots.
Commande par détecteur de mouvement sur minuterie.

4.7.2 Chaufferie
Sans objet.

4.8 CONCIERGERIE

Sans objet.

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEUR

L'ascenseur du bâtiment collectif desservira tous les niveaux, du rez-de-chaussée au R+3.
Ascenseur de type électrique, sans local de machinerie (machinerie embarquée).
Type = 630 kg / 8 personnes
Vitesse = 1 m/s
Manœuvre collective descente.

Cabine : parois en panneaux de stratifié ou mélaminé, avec portes en inox.
Sol carrelage assorti au Hall.
Portes palières en inox au RDC, et en acier peint aux autres niveaux.

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.2.1 Equipement thermique de chaleur

5.2.1.1 Production
Chauffage par radiateurs électriques.

5.2.1.2 Colonnes montantes
Sans objet.

5.2.2 Service d'eau chaude

5.2.2.1 Production
Production d'eau chaude individuelle par chauffe-eau thermodynamique sur air extérieur.

5.2.2.2 Colonnes montantes
Sans objet.

5.3 TELECOMMUNICATION

5.3.1 Téléphone

Fourreaux et distribution verticale dans gaines palières.
Liaisons encastrées en dalle, jusqu'au tableau de communication situé dans l'ETEL de chaque logement.

5.3.2 Antenne TV et radio

Il sera prévu une antenne collective permettant la réception des chaines hertziennes et de la TNT.
Réseau fibre optique : fourreaux et distribution verticale dans gaines palières, avec liaisons encastrées en dalle, jusqu'au tableau de communication situé dans l'ETEL de chaque logement.

5.4 RECEPTION – STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Stockage des ordures ménagères dans locaux décrits à l'article 4.7.1.
Ramassage des ordures ménagères conforme à la règlementation communale, depuis aire de présentation extérieure.

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Ventilation mécanique des logements par extraction dans les pièces humides, et amenées d'air dans les pièces sèches.
Extracteur collectif positionné en combles, avec raccordement aux gaines verticales desservant les logements par gaines souples.
Rejet d'air général par sortie de ventilation dédiée, située en toiture.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 Compteur général
Placé dans le placard technique « Eau » dédié, suivant plans.

5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression
Suivant nécessité, en fonction des indications de la compagnie distributrice.

5.6.3 Colonnes montantes
Colonnes montantes en acier galvanisé ou PVC spécial, dans gaines palières, pour alimentations des logements en eau froide suivant article 2.9.2.1.

5.6.4 Branchements particuliers
Manchettes en gaines palières sur alimentations individuelles des logements, en attente de pose des compteurs par le concessionnaire.

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

5.7.1 Colonnes montantes
Sans objet.

5.7.2 Comptage des services généraux
Sans objet.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

Alimentation électrique de l'immeuble depuis le réseau public, ou le poste de transformateur proche, suivant indications du concessionnaire.
Distribution sur chemin de câble dans locaux communs non nobles et locaux techniques, et/ou en encastrée dans structure, jusqu'au pieds des colonnes électriques.

5.8.1 Comptage des services généraux
Comptage situé dans la gaine technique palière à rez-de-chaussée.
Nombre de comptage adapté à l'immeuble.

5.8.2 Colonnes montantes
Dans gaines techniques palières.

5.8.3 Branchements et comptages particuliers
Compteurs individuels avec téléreport et disjoncteur d'abonné, situé dans l'ETEL de chaque logement, suivant plans.

Estimation des consommations (chauffage, eau chaude sanitaire, prises électriques, et autres usages) par accès à une plateforme spécialisée conforme à l'article 27 de la RE 2020, et dont l'abonnement est souscrit par le promoteur les trois premières années après la date de mise en service du système (abonnement à charge de l'acquéreur au-delà des trois premières années).

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIES ET PARKINGS

6.1.1 Voirie d'accès
Voiries internes au projet réalisées en enrobé noir.

6.1.2 Trottoirs
Sans objet.

6.1.3 Parkings visiteurs
Stationnements extérieurs réservés aux visiteurs, réalisés en dalles à engazonner ou en enrobé noir pour les places PMR, suivant plan de masse du projet.
Marquage place de parking par clous ou bandes de peinture, suivant état de surface.

Suivant plans, certaines places extérieures recevront des pergolas en bois traité (sans couverture).

6.2 CIRCULATION DES PIETONS

6.2.1 Chemins d'accès aux halls d'entrée

L'accès au Hall d'Entrée du bâtiment B s'effectue depuis le chemin public des Quatre Jeudis.

6.2.2 Chemins internes à l'opération

Cheminements piétons internes réalisés en sablé-compactés pour assurer les liaisons douces entre zones extérieures de stationnements et espaces publics.

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 Aires de repos

Sans objet.

6.3.2 Plantation d'arbres et d'arbustes

Plantations d'arbres et des haies, suivant plan de masse de l'opération.

6.3.3 Engazonnement

Engazonnement des espaces extérieurs situés en dehors des circulations piétonnes et véhicules, suivant plan de masse de l'opération.

6.3.4 Arrosage

Sans objet.

6.3.5 Bassins décoratifs

Sans objet.

6.3.6 Chemins de promenade

Voir article 6.2.2.

6.3.7 Jardin potager partagé

Jardin potager partagé, situé en partie basse du projet immobilier (côté Est), délimité par haies bocagères avec accès par portillon battant.
Disposition de jardinières hors sol en bois traité, et d'un composteur individuel pour le recyclage des déchets du potager uniquement.

6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Sans objet.

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Hublot étanche en façade sur l'entrée.

6.5.2 Eclairage des accès

Bornes, candélabres ou spots - type et implantation selon résultats des études techniques et normes en vigueur.
Allumage de l'éclairage par horloge inter-crépusculaire, relié aux services généraux.

6.6 CLOTURES

Les clôtures périphériques du site seront essentiellement composées des murs en pierres existants conservés (suivant faisabilité technique et contraintes liées à la démolition) et des clôtures existantes des avoisinants, de natures variées.
Des compléments ponctuels seront réalisés en clôture de type « ganivelles » de 1.00 m de hauteur.

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1 Eau potable

Raccordement réalisé par concessionnaire, depuis le réseau de distribution public.
Le comptage individuel sera installé dans un placard sur le palier de l'étage concerné par le logement.

6.7.2 Gaz

Sans objet.

6.7.3 Electricité

Branchement réalisé par concessionnaire, depuis le réseau de distribution public.

6.7.4 Postes d'incendie, extincteurs

La protection incendie de l'opération sera assurée par une borne incendie située sur l'espace public.
Pas d'extincteurs.

6.7.5 Egouts

Raccordement sur réseaux existants de la commune.

6.7.6 Epuration des eaux

Sans objet.

6.7.7 Télécommunication

Raccordement au réseau public.

6.7.8 Drainage du terrain

Sans objet.

6.7.9 Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain

Sans objet.

NOTA BENE

La présente notice descriptive est susceptible d'être modifiée en fonction *des impératifs techniques liés à la construction de l'immeuble.*
Le Maître d'Ouvrage et l'Architecte se réservent la possibilité d'apporter certaines modifications *sans affecter pour autant la qualité de la construction.*

Les marques des matériaux, matériels et revêtements précisés dans le présent document qui définissent leurs qualités propres (fonctionnelles, esthétiques, etc.) **ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas contractuelles** en particulier dans le cas où celles-ci ne seraient plus sur le marché ou ne pourraient pas être mises à temps à la disposition des entreprises pour l'exécution de la construction.

Certains matériaux permettent le choix du coloris par l'acquéreur à la signature de l'acte de vente pour autant que cela soit encore possible en fonction de l'avancement du chantier.
Les acquéreurs sont avisés directement par le Maître d'Ouvrage de la date limite relative aux choix des coloris. Lorsque l'acquéreur n'est pas connu à cette date, les choix sont faits par l'Architecte et/ou le Maître d'Ouvrage.

Le Maître d'Ouvrage et l'Architecte se réservent le droit, en fonction d'impératifs techniques liés à la réalisation du chantier ou à l'approvisionnement de certains matériaux ou matériels, de modifier certaines prestations en respectant une qualité équivalente à celle indiquée dans cette notice.